

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 10 mars 2014, à Montfort-l'Amaury (18h)

Étaient présents :

M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
M. BOUCHET	Président de la CCE
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-la-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PLANCHENAU	Vice-président du Conseil Général des Yvelines
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
M. SCHOETTL	Président de la CCPL
M. VANDEWALLE	Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

Mme AUBERT, M. BENTEGEAT, Mme GIOBELLINA, M. GUILBERT, Mme MEURGER, M. MONTEGUT.

PNR : Mmes CHABROL, HOUGUET, LE LAGADEC, MANOUVRIER, TISSERONT, MM. HARDY, MARGAT, SANCH, STEPHAN.

Absents excusés :

Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
Mme PECRESSE	Conseillère régionale d'Ile-de-France

Pouvoir de Mme BONZANI à M. FISCHER

Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 février 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Prix de vente du Guide éco-jardin.

Le 18 mai 2011, le Bureau syndical du Parc a fixé à 1,50 € le prix de vente du guide éco-jardin. Lorsqu'il est sorti il y a 3 ans, les élus avaient décidé, parce qu'il s'agissait d'un bel ouvrage, de fixer un tarif de vente à 1,50 euros pour éviter qu'il ne soit pris inconsiderément lors des manifestations publiques du Parc et des communes et à l'accueil de la Maison du Parc.

Le tirage a été fixé malencontreusement à des niveaux très élevés, 10 000 exemplaires après une première édition gratuite qui avait remporté beaucoup de succès.

Après 3 ans de diffusion payante, on peut constater que plusieurs communes ont refusé de le prendre en dépôt, en raison de difficultés pour mettre en place une régie. Très peu de vente ont lieu à la boutique : moins de 30 ventes par an, alors que tout le reste de la documentation part beaucoup mieux.

Des visiteurs font remarquer qu'il est gratuit à la Maison de l'Environnement et ne comprennent pas ce décalage (lié à une co-édition). Le Parc ne peut pas toujours le proposer lors d'évènements, car on ne peut pas mettre en place une régie de recette sur tous les forums ou dans toutes les fermes.

Seul 15% du stock (sur 10 000 exemplaires) a été diffusé en trois ans et surtout l'objectif de diffusion de conseils et de recommandations qui a motivé ce guide n'est pas atteint.

Seuls les plus motivés l'achètent. Alors que l'objectif serait de toucher les indifférents, les sceptiques.

Pour comparaison le guide éco-habitat, édité un an plus tôt dans les mêmes quantités, est diffusé à 90%.

Le Bureau approuve à l'unanimité la gratuité de ce guide éco-jardin, ceci afin d'assurer la diffusion de ce guide dans des délais raisonnables.

De plus, le Bureau fixe les prix de vente suivants :

- quinoa en 1 kg : 7.50 euros
- lentilles en 1 kg : 6.00 euros

Il est précisé que ces produits sont cultivés localement.

3. Ajustements des chapitres 1, 5 et 10 du Guide des aides du Parc.

Le Parc a transformé en profondeur son guide des aides en 2011 (validation par le Comité syndical du 24 octobre 2011), dans le cadre de la révision de sa charte.

Après deux années de mise en œuvre de ce guide, il est apparu nécessaire d'y apporter un certain nombre d'ajustements, pour les raisons suivantes :

- Certains régimes d'aides sont devenus inadaptés, au regard des besoins des bénéficiaires, d'incohérence voire de concurrence avec les aides proposées par les financeurs du Parc.
- De nouveaux projets ont émergé depuis deux ans et pourraient être intégrés au dispositif d'aides du Parc.

Le 21 janvier 2014, le Bureau syndical, sollicité sur ces modifications, a apporté un certain nombre de commentaires. Il en ressort la nécessité d'étaler dans le temps ces modifications et de procéder par thématique.

Le 17 février, le Comité syndical a modifié les chapitres 2 « Gestion de l'espace public » et 10 « Développement économique ».

Dans ce chapitre, les propositions consistent principalement en des ajustements de taux et de plafonds (voir détail en annexe). A noter toutefois :

a- le chapitre 1 (Patrimoine bâti remarquable).

- Création d'une nouvelle aide : « Reconversion du patrimoine rural en lien avec une activité économique ».

Bénéficiaires : porteurs de projets privés et collectivités territoriales.

Taux de subvention : 20%.

Plafond du montant de l'aide : 23 000 € HT (sur un programme général).

Conditions particulières :

- Concerne le bâti rural : maison rurale, grange, étable, remise... dont l'intérêt patrimonial a été avéré suite à une étude des techniciens du Parc.
- Concerne les enveloppes extérieures uniquement du bâtiment (« clos et couvert »)
- Le bâtiment doit être visible depuis la voie publique
- Reconversion visant à préserver le patrimoine bâti en lien avec un projet global d'installation d'activité économique, commerciale ou artisanale.

- Ajout à l'aide 1-1 : « Conseil architectural approfondi »

Bénéficiaires : aides aux particuliers.

Nature de l'aide : Il est proposé d'intégrer une déclinaison du programme Habiter mieux : *financement des particuliers éligibles aux programmes Habiter mieux ou de l'ANAH* : 100% du conseil architectural dispensé par l'opérateur retenu : PACT, Habitat et Développement (dans la limite du plafond du conseil soit 1675 € TTC

Le président exprime la ferme volonté de développer encore plus largement la communication autour du dispositif Habiter Mieux après le renouvellement du Comité syndical à partir de mai prochain.

b- le chapitre 5 (Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables).

- Aide 5-4 « appels à projets filière bois énergie et énergies renouvelables » :

Renommer « Développement des énergies renouvelables »,

Bénéficiaires : entreprises, agriculteurs, collectivités territoriales. Les particuliers étant déjà soutenus via le dispositif Habiter Mieux, les avantages fiscaux (crédit d'impôt « développement durable », TVA réduite) et l'éco-prêt à taux zéro.

taux réduit de 80% à 70%

montant de l'aide : intégration d'un plafond à 20000 € sur un programme général.

c- Chapitre 10 (Développement économique) : Additif au dispositif de financement participatif.

Lors de la séance du 21 février 2014, le Comité syndical du Parc a approuvé la création d'une nouvelle aide « Financement participatif des entreprises ». Il s'agit d'aider les porteurs de projets économiques à accéder à la plateforme Hellomerci.fr ou à toutes autres plateformes labellisées « plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises », en prenant en charge les frais de dossier que celle-ci applique (entre 3% et 6% du financement sollicité).

Afin de compléter cette aide, la Commission « Développement économique » propose d'adjoindre à cette prise en charge de frais de dossier la possibilité pour le Parc d'apporter une contribution à certains projets, un coup de pouce nécessaire pour atteindre le montant que le porteur de projet souhaite collecter.

Le Parc souhaite rester dans des chiffres de prêts raisonnables pour ne pas fausser la logique participative. Le taux maximum envisagé est de **20%** du total d'une collecte – après de nombreux échanges entre la Commission Développement économique, la direction du Parc et le Président - , avec un plafond de l'aide à **3000 €**. Il ne sera pas possible par ailleurs de cumuler ce soutien avec d'autres formes d'aides de la part du PNR pour un même projet (FISAC par exemple).

L'intervention du Parc n'aura pas de caractère systématique et fera l'objet d'un examen au cas par cas de la Commission de Développement économique.

Monsieur Bonneau demande confirmation qu'il s'agit bien là d'une avance remboursable (prêt gratuit).



Ces modifications ont été soumises à l'approbation des commissions restreintes concernées et des dossiers sont en attente de validation.

A une question de Monsieur Poupart sur le moment de l'intervention du Parc, Monsieur Montégut précise que celle-ci interviendra plutôt en seconde partie de collecte, lorsque 50% de l'avance a déjà été recueillie de façon à ne pas tuer le fondement même du dispositif, c'est-à-dire l'appel au prêt d'un réseau social de particuliers constitué sur Internet.

Les autres chapitres du guide des aides feront progressivement l'objet d'ajustements dans les mois à venir, ce qui paraît une modalité de révision raisonnable.

4. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par les commissions restreintes :

❖ Pour la **Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire »** qui s'est tenue le 27 janvier 2014, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

- **500,00 € à l'école maternelle Jean de la Fontaine (5 classes, toute l'école), Forges-les-Bains : participation financière aux animations réalisées par un intervenant éducatif dans le cadre d'un projet jardin entre mars et juin 2014.**

Le projet « la coopération au jardin » a un double objectif : respecter la terre et l'environnement et comprendre/gérer son alimentation.

Chacune des 5 classes va assurer le suivi et l'aménagement de son espace jardin, participera à la mise en œuvre d'un lombricomposteur (lien avec les déchets alimentaires). Le projet s'inscrit dans la durée, les thématiques de l'eau, de la faune du sol, de la santé par l'assiette seront programmées les années suivantes.

- **368,00 € à l'école maternelle Corot - Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par un intervenant éducatif dans le cadre du suivi d'arbres fruitiers plantés dans la cour d'école en 2012.**

Suite à la plantation de 2 pommiers et 2 groseilliers, les élèves seront sensibilisés au soin à apporter aux fruitiers : taille, plantation de fleurs mellifères aux pieds et amenés à les observer au fil des saisons.

- 322,40 € à l'accueil de loisirs des Essarts-le-Roi : participation financière aux achats de matériels et végétaux dans le cadre d'un projet jardin.

Suite à un travail mené étroitement avec l'équipe d'animateurs, un espace jardin portager sera aménagé ce début de printemps à l'entrée de l'accueil de loisirs. Le choix des variétés et les plantations, le suivi et l'entretien font l'objet d'ateliers participatifs avec toutes les classes d'âges.

❖ Pour la **Commission restreinte « Biodiversité et environnement »** qui s'est tenue le 13 février 2014, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN.

- Aide n°2014/012/06-10 : acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Senlisse). Participation du Parc : 1 190,00 €
- Aide n°2014/013/06-03 : fourniture et pose d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite (Commune de Bonnelles). Participation du Parc : 2 700,00 €
- Projet n°2014/014/06-03 : Création d'un verger de pommiers à vocation pédagogique sur le terrain de l'ancienne maison du garde-barrières (Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et PNR). Participation du Parc : 840,00 €

❖ Pour la **Commission restreinte « Agriculture et forêt »** qui s'est tenue le 24 février 2014, sous la présidence de M. Jean-Pierre DE WINTER

- Aide n°2014/015/12-01 : Acquisition d'un système de guidage sur pulvérisateur, EARL La Hunière (Commune de Sonchamp). Participation du Parc : 3 559,50 €

❖ Pour la **Commission restreinte « Développement économique et énergie »** qui s'est tenue le 04 mars 2014, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE

- Création d'une activité de galerie photo et vente d'accessoires « Le Loft », M Frédéric TARRIN, Dampierre. Travaux et matériel = 22 175,46 € HT
 - o Subvention accordée : 3 326,32 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- Reprise du Bar-restaurant La Demi-Lune, Mme DEMANGE Catherine, Dampierre Travaux de décoration, mobilier salle et bar, matériel de cuisine, mobilier de terrasse = 33 786€ HT
 - o Subvention accordée 5 067,90 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- Modernisation de la Brasserie de la vallée de chevreuse, M Emmanuel REY à Bonnelles. Matériel et travaux d'aménagement du nouveau local = 71 000 € HT
 - o Subvention accordée: 10 650€ provenant du fonds PNR p753 (Yvelines)
- Création d'une restauration rapide mobile-Food truck «Mijote et sucres», Mme Céline CARRANDO BORGEL à Bonnelles. Matériel de cuisine, remorque, aménagement voiture, aménagement d'un laboratoire, site Internet = 41 094,77 € HT,
 - o Subvention accordée : 6164.22 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines), sous réserve d'obtention des autorisations de stationnement et de modification du business plan (révision des marges commerciales en fonction des coûts de revient réels et limitation des charges de personnel la première année)
- Création et entretien de potagers à domicile « EDEN POTAGER », M Jerome VERONIQUE à Gif-sur-Yvette. Véhicule utilitaire, motoculteur, petit matériel = 11 710€ HT
 - o Subvention accordée: 1 756,50€ provenant du fonds PNR p700 (Essonne)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré valide les aides attribuées le 04 mars 2014 par la Commission.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

5. Fourniture de pain pour le CIN des Hauts-Besnières.

Le Parc a renouvelé le marché de restauration collective du Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières début 2014. Ce marché a été attribué à l'entreprise Yvelines Restauration. Ce marché excluait la livraison de pain. En effet, dans une démarche de valorisation des produits locaux et / ou issus d'agriculture biologique, le Parc a sollicité les boulangeries du secteur et a retenu l'offre de l'EARL de La Budinerie pour la fourniture de pain biologique.

L'offre de l'EARL de La Budinerie, pour la fourniture journalière du pain, est fixée à 3,80 € par kilo, soit un coût annuel estimé à 700 €. L'EARL de La Budinerie fournit le Parc depuis 3 ans, sur la base d'un contrat équivalent. Le prix proposé est le même que précédemment.

Le Bureau valide à l'unanimité cette proposition, pour un an renouvelable 2 fois (reconduction expresse).

6. Partenariat avec l'association « Mieux se déplacer à Bicyclette » et Néovelec dans le cadre de la semaine du développement durable.

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le Parc naturel souhaite monter une opération de sensibilisation autour des vélos électriques à destination des habitants.

L'objectif étant de leur faire prendre conscience de l'intérêt d'utiliser un VAE sur des courts trajets et pour des déplacements quotidiens.

Celle-ci consistera à faire essayer gratuitement des VAE à partir de la gare de RER B de St Rémy sur un petit circuit organisé par l'association « Mieux se déplacer à Bicyclette ».

La société Néovelec, dont l'activité principale consiste à vendre et louer des vélos électriques, accepte d'être partenaire sur cette opération en mettant à disposition plusieurs vélos électriques pour les usagers durant une journée, le samedi 5 avril 2014. Elle prendra en charge l'acheminement des vélos sur site, assurera une rapide formation sur le fonctionnement des VAE et fournira le matériel nécessaire à leur bonne utilisation.

Les usagers seront encadrés par les bénévoles de l'association sur un circuit déterminé et seront tenus de laisser des papiers d'identité, adresse et numéro de téléphone avant de partir avec le vélo.

Le gérant de la société proposant des vélos neufs, d'une valeur de 1500 à 2000 € et au départ destinés à la vente, demande au Parc de prendre en charge la responsabilité des éventuels dommages qui pourraient être causés au matériel. Autrement dit en cas de casse d'un élément du vélo nuisant à son utilisation, le gérant estimera le coût des réparations et demandera le règlement directement auprès du PNR HVC. De la même manière en cas de vol, le Parc serait tenu de rembourser intégralement la somme du vélo dérobé.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité la participation du Parc à ce projet de sensibilisation. Il est rappelé par ailleurs que Néovelec a bénéficié du dispositif de financement participatif d'Hellomerci.

7. Partenariat avec les Guides de Parc et une conférencière.

Il est proposé au Bureau syndical de renouveler la convention de partenariat avec les Guides de Parc et Aurélie Erlich, guide conférencière.

Cette convention a pour objet :

1. de développer l'accueil de groupes au château de la Madeleine. Cette mission est confiée à Aurélie Erlich, conférencière nationale diplômée aux côtés de Stéphane Lorient, animateur Patrimoine du Parc.

2. de fixer les obligations respectives des différentes parties, le contenu du soutien apporté par le Parc aux Guides de Parc : Sylvaine Bataille et Jean-Paul Carcel, ainsi qu'à Aurélie Erlich guide conférencière, pour l'organisation de sorties.

Le Parc souhaite soutenir et accompagner les guides et la conférencière dans leur activité, afin de les aider à pratiquer un tarif réduit pour les individuels, permettant ainsi d'attirer un public plus nombreux. Dans cet objectif il est décidé pour la quatrième année qu'une subvention leur sera versée.

Elle permettra aux guides de maintenir une sortie, même si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité. De plus, le Parc décide de recourir aux services des guides pour :

- l'organisation de visites lors de ses événements annuels.

Dans le cas de commande d'animations par le Parc, lors des événements qu'il organise ou soutient sur son territoire (et qui sont gratuites pour le public), celui-ci s'engage à rémunérer les guides de Parc de la façon suivante :

- Balades et visites guidées d'une demi-journée : 170€
- Balades et visites guidées d'une journée : 340€
- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Dans le cadre de visites-conférences organisées spécifiquement pour les groupes au château de la Madeleine, le Parc s'engage à rémunérer la conférencière à hauteur de 80 € TTC par visite effectuée. Les autres tarifs de la conférencière seront :

- Conférence en salle et visite à thème : 160€
- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'engage à verser une subvention maximale de 1 320 € euros par guide et conférencière, valable pour 11 à 15 balades sur une période comprise entre le mois de janvier 2014 et décembre 2014. La subvention est revue à la baisse dès lors que le nombre de participants permet d'atteindre le seuil de rentabilité. Si ce plafond n'est pas atteint, les bénéficiaires ne peuvent demander le paiement du solde au titre d'une subvention.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention de partenariat.

8. Appel à projet du Fonds de Développement Touristique régional (FDTR).

A - Evaluation du potentiel touristique du territoire.

La commission tourisme souhaite déposer une demande de financement pour une étude centrée sur le développement du potentiel touristique de la Destination. Des contacts ont été engagés avec le CRT et la Région Ile-de-France et la perspective d'une telle étude paraît être le moyen de parvenir à une mise en tourisme réussie du territoire. A cette fin, l'étude cherchera à dresser un état des lieux synthétique sur l'offre touristique (activités et sites), les clientèles, l'hébergement.

Le parc souhaite pouvoir répondre très concrètement à des porteurs de projets privés comme aux demandes des communes du PNR. Les retombées économiques n'ont pas davantage été clairement identifiées ni quantifiées. Une estimation de ces retombées est nécessaire pour faire comprendre aux différents acteurs du territoire l'importance d'accompagner le développement touristique sur notre territoire.

Nous souhaitons pouvoir également estimer le potentiel de développement de l'emploi consécutif d'une mise en tourisme du territoire (emplois directs, emplois induits).

Cette étude sera suivie d'une analyse sur les forces et les faiblesses de la destination et de propositions permettant en particulier d'accorder tous les acteurs et partenaires sur un schéma de développement touristique. Une opération est proposée au budget de 2014 à hauteur de 30 000 € mais ce type d'études coûte très cher (données quantitatives très nombreuses) et il est demandé un complément de financement à hauteur de 50 000 € au FDTR. Une délibération étant requise pour déposer la demande, le bureau est invité à autoriser le président à répondre à cet appel à projets.

Le Président du Parc précise qu'il existe déjà de nombreuses études touristiques commanditées par les comités départementaux du tourisme. L'étude envisagée sera alimentée par l'ensemble de ces travaux et tentera d'aller plus loin sur l'analyse de l'offre d'hébergements à partir d'une étude approfondie des taux de remplissage, de l'origine des touristes...

B - Aménagement de la Maison du Tourisme et de l'Ecomobilité

Le comité de pilotage de la Maison de l'Ecomobilité souhaite également déposer une demande de financement au FDTR pour l'aménagement de la Maison du Tourisme et de l'Ecomobilité en 2014.

Cette ancienne maison du garde barrière située au pied du RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est une propriété de la RATP face à la gare de RER de St Rémy les Chevreuse. Le Parc naturel régional en est locataire via une convention d'occupation temporaire du domaine public signée avec la RATP le 24 juillet 2012 pour une durée de 15 ans.

La Maison proposera une offre de services pour les déplacements touristiques et de loisirs.

A court terme :

- ✓ informations touristiques,
- ✓ prestations d'accompagnement de balades à vélos avec les partenaires du territoire (guides du Parc...),
- ✓ point de vente des produits du territoire.
- ✓ Location de vélos et vélos électriques à la journée pendant les week-ends

A plus long terme

- ✓ entretien/réparation de vélos, dont des vélos à assistance électrique,
- ✓ gardiennage de vélos,
- ✓ location de longue durée (pour permettre aux usagers de tester) et vente de vélos à assistance électrique,
- ✓ service de covoiturage (mutualisation de sites existants),
- ✓ auto-partage,
- ✓ centrale de réservation et de gestion pour du transport à la demande,
- ✓ véhicules libre-service,
- ✓ conseils aux entreprises pour leurs plans de déplacements
- ✓ partenariat avec transporteurs, taxis et collectivités...

Le parc souhaite procéder à la restauration de ce bâtiment de telle façon de pouvoir lancer une saison inaugurale en 2014, sous la forme de locations de vélos et VAE. Il sollicite l'autorisation du Bureau syndical pour le dépôt définitif d'un dossier de candidature auprès du FDTR. Le montant demandé au FDTR est de 160 000 €. Le budget 2014 prévoit par ailleurs une enveloppe de 50 000€.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité ces deux dossiers.

9 Validation des aides attribuées par la commissions restreinte Culture.

La commission Culture s'est réunie le 14 janvier 2014. Il est proposé aux membres du bureau d'approuver l'attribution d'une subvention de 6000€ à l'association organisatrice du Festival Ravel de Montfort-l'Amaury pour son édition 2014. Un relai en communication est également proposé dans l'Echo du Parc, sur le site Internet et dans la lettre d'information électronique. Il faut noter les actions pédagogiques à l'actif du festival et l'association de plusieurs communes dont Jouars-Pontchartrain et les Mesnuls à l'ensemble de la manifestation.

10 Questions diverses

Madame Giobellina interpelle les membres du bureau sur le survol du Parc par des hélicoptères et des avions de tourisme. Elle regrette le déplacement d'une école de conduite d'hélicoptères de l'aéroport de Saint-Cyr vers l'aéroport de Toussus-le-Noble, dont les nuisances sonores sont particulièrement fortes en raison de la technique du « touch and go » qui consiste à faire descendre et remonter successivement les pilotes en formation. Elle aimerait que le Parc manifeste officiellement son opposition au survol de l'aire protégée du Parc. Le trafic aérien à Toussus s'est beaucoup développé ces dernières années au détriment de la quiétude de l'aire naturelle protégée.

De même une pollution sonore intense est amenée par la fréquentation des motards, en particulier entre les Essarts, Dampierre, Cernay et Senlisse.

Le président évoque l'idée émise par le Préfet des Yvelines d'un aéroport de dégagement. Des membres du bureau réagissent en soulignant que l'on ne fait que transférer à d'autres territoires les nuisances actuelles. Il est convenu qu'une motion soit votée lors d'un prochain comité après les élections municipales et la réinstallation de nouvelles instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.